

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 26 septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 19 septembre précédent, se sont réunis en salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Didier FOURMEAUX, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL (pour les délibérations 152 à 169), Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Joel KMIECZAK ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Jonathan RICART ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Sarah VASSEUR ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE

ABSENTS :

Nathalie DUCHATEAU

Annie CARINCOTTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 26 septembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30 septembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 153 – APPEL A PROJET 2021 DEPARTEMENT – SUBVENTION MODERNISATION DE L'OFFRE OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIER PRIORITAIRE

Monsieur Didier AROLD, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 27 septembre 2021, le conseil a approuvé le dépôt de la demande de subvention auprès du Département dans le cadre du développement numérique dans les écoles.

Il précise que le Conseil Départemental a octroyé une somme de 10 914 euros au titre de l'appel à projet relatif à la « modernisation de l'offre offerte aux habitants en quartier prioritaire » sur une dépense subventionnable de 32 308.70 euros HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Accepte la subvention du Département de 10 914 euros relatif à la modernisation de l'offre offerte aux habitants en quartier prioritaire,
Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,

publié sur le site internet le 17 octobre 2022